

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE  
**VALENCE**

## Objet : REUNION D'ECHANGES PLU – MRT LE PLAN

Date : JEUDI 16 SEPTEMBRE

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Soullignac : Il rappelle la démarche de concertation engagée depuis l'été 2020, et l'impact des échanges avec les habitants dans la construction du PADD. Il précise que l'objectif de la réunion est de présenter le PADD, avant de se lancer dans l'écriture des pièces réglementaires.
- Présentation des axes du PLU par M. Soullignac
- Présentation par les représentants du bureau d'études et des services techniques de la ville de la déclinaison du PADD en orientations et actions, et des possibilités de traductions réglementaires pouvant être réalisées
- Echanges avec les participants
- Conclusion par M. Soullignac : Il présente le calendrier à venir, avec une première validation de projet en décembre et une année 2022 durant laquelle seront consultés les administrations mais aussi la population via une enquête publique. Il invite également les participants à se saisir des moyens de concertation à leur disposition : registres, adresse mail, permanence technique assurée le lendemain dans l'équipement de quartier, permanence élu hebdomadaire, etc

Sont reprises ci-après les questions et réponses, dans l'ordre dans lequel elles ont été évoquées lors de la rencontre :

Questions / Remarques	Réponse
Que prévoit le PLU pour le quartier de Laprat ?	La présentation porte sur le PADD à l'échelle de la ville. Pour le quartier, il n'y aura pas de révolution, la continuité de la réglementation est pressentie. Sur Lautagne, la zone d'activités se bouclera, la partie ouest restera préservée. Sur Maninet, les possibilités d'urbanisation n'évolueront pas.
Quand on parle d'entrée de ville, est ce que Laprat rentre dedans, par exemple avec un parking de délestage.	Laprat n'est pas considérée comme entrée de ville au sens des éléments évoqués. S'il devait y avoir un parking relais il serait bien en amont (par exemple en dehors du passage de la LACRA), quand on est dans Laprat, c'est déjà trop tard.
Comment est prise en compte la desserte de Lautagne, les accès sont compliqués en heure de pointe	La place laissée à la voiture est très importante, les usagers de Lautagne ne sont pas incités à utiliser d'autres moyens de transport. Avec le futur PLU on souhaiterait diminuer le stationnement pour faire évoluer un peu la situation. Des projets

	sont travaillés pour délester avec Valence Romans Agglo et Valence Romans Déplacement, mais ils ne seront pas forcément traités dans le PLU, cela relève plutôt des politiques opérationnelles.
Comment peut-on améliorer le bien-être sur le plateau de Lautagne ?	Le travail sur la végétalisation de la zone d'activités, sur les mobilités douces du plateau pourront permettre une amélioration de la qualité du cadre.
Comment le projet de ceinture verte est intégré dans le PLU ?	Le programme est porté par une association privée, accompagnée par Valence Romans Agglo et à son échelle. Les terres maraîchères nécessitent des caractéristiques particulières, par exemple le plateau Lautagne n'est pas forcément adapté.
Les habitants soulignent la dangerosité du Boulevard Maréchal Juin.	
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie, prévoyez-vous des lieux de convivialité ?	La création d'équipements de quartier ne relève pas du PLU
Que prévoyez-vous concernant le développement du campus de Briffaut ?	L'étude a été menée sur le périmètre constant, qu'il ne s'agit pas de faire évoluer à court terme. Les principaux apports concernant les déplacements doux.
Comment dynamiser les commerces en centre-ville ?	Selon les derniers chiffres, la vacance commerciale est d'environ 6%, c'est très peu. Les commerces sont vacants soit du fait de propriétaires trop gourmands, soit parce que les rues ne font plus partie du parcours marchand. De nombreuses enseignes cherchent des locaux et ont du mal à trouver.
La partie boisée de Lautagne est-elle protégée ? Il est proposé de penser des voies de circulations douces seraient pertinentes, un chemin historique existe sur Lautagne depuis le chemin du Corbusier.	Les coteaux sont en espaces boisés classés. La création d'itinéraire est envisageable mais doit respecter ce caractère boisé indispensable à la biodiversité et au rafraîchissement de la ville.
Les participants alertent sur les choix de traitement de sol. Ils indiquent par exemple concernant le revêtement que le bitume influe négativement la santé des arbres. Il faut envisager des revêtements plus clairs. De nombreuses possibilités sont à explorer. La ville doit devenir exemplaire sur la gestion de son espace.	
Le PLU peut prévoir des éléments sur la perméabilité des sols et la prévention des inondations	Le Plan de Prévention du Risque Inondation prévoit des réglementations, différenciées selon le zonage. Le PLU prévoit également des règles impactant la gestion des eaux pluviales. Par exemple, il prévoit des règles concernant l'infiltration à la parcelle, il invite à limiter la perméabilisation des stationnements, etc.
Les participants invitent à accroître le contrôle des mises en œuvre de permis de construire.	

